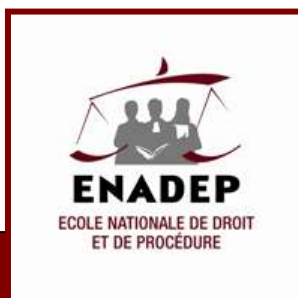


LA PRATIQUE DE L'ETAT DE FRAIS



*Par Maître Didier WENTS,
Avocat au barreau du MANS*

Durée : 7 heures.

Public : formation qui ne nécessite pas de connaissances préalables.

La pratique de l'état de frais tend à disparaître des factures au profit d'un honoraire unique jugé plus commode à déterminer.

Cependant, cette pratique n'est pas exempte de risques, puisqu'elle peut conduire à la sous-évaluation des frais réellement engagés par les structures et qu'elle se détourne par ailleurs d'une prérogative acquise, constituant une ressource financière appréciable.

Les participants sont amenés à établir, pas à pas, des états de frais en identifiant les différents droits (fixe, variable, proportionnel) et les différentes pièces à collecter.

Leur attention est également attirée sur la procédure de vérification des dépens en cas de contestation.

Les participants sont invités à procéder à la résolution encadrée de cinq exercices pratiques.

« La pratique de l'état de frais »

Demande d'inscription* à retourner à

l'ENADEP, 48 rue de Rivoli 75004 PARIS ou par télécopie au 01.48.87.25.36 ou par mail : slechat@enadep.com

Je suis Avocat et suis intéressé(e) par cette formation. Celle-ci me sera proposée au tarif de 160 euros. Cette formation est susceptible de faire l'objet d'une prise en charge par le FIF PL (demande de prise en charge téléchargeable sur le site www.fifpl.fr).

Cette formation est susceptible d'intéresser mon ou mes salarié(e)(s) : Elle sera intégralement prise en charge par l'OPCA PL.

Je vous transmets mes coordonnées afin d'être informé(e) de la programmation de cette formation :

Nom :Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Mail :

Fax :

* La programmation des formations ne peut être effectuée qu'après confirmation de la participation d'un effectif minimal.